

# Travailler dans une administration française

12/09/2019

*Les administrations françaises sont présentes partout dans le monde pour prolonger l'influence de notre pays hors des frontières. Les agents qui exercent dans ces antennes à l'étranger sont employés principalement sous contrat de droit local, d'expatriation ou de détachement en fonction du statut premier de l'agent (fonctionnaire ou pas en France), du poste occupé ou de la durée de la mission.*

## **LE DETACHEMENT**

Ce type de contrat s'applique lorsqu'une administration ou une entreprise française envoie à l'étranger un collaborateur pour une durée limitée tout en le maintenant parmi ses effectifs et en conservant le lien juridique qui le lie à son administration ou à son entreprise mère. L'affiliation à la sécurité sociale ainsi qu'aux caisses de retraite françaises est également maintenue dans ce type de contrat.

## **LE CONTRAT EXPATRIATION :**

Dans le cas d'un contrat d'expatriation, le salarié n'est plus compté comme salarié de l'entreprise et n'est plus rattaché à son employeur initial par un lien de subordination. Le salarié expatrié est affilié à la protection sociale du pays où il est affecté mais l'employeur peut également, en doublon, l'inscrire à la Caisse des français de l'étranger (CFE) pour qu'il bénéficie de la protection sociale française.

## **LE CONTRAT DE DROIT LOCAL :**

Avec un contrat de droit local, le salarié est soumis au droit du pays d'accueil. Il est donc très important de se renseigner sur la législation locale en matière de droit du travail et de protection sociale avant de lancer dans une telle expérience professionnelle.

Quelles sont les emplois proposés par les institutions françaises à l'étranger et comment y postuler ?

## **LES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES :**

Ces postes sont accessibles sur concours internes et externes organisés régulièrement par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

## Travailler dans une administration française

### **LES EMPLOIS PROPOSÉS PAR FRANCE EXPERTISE INTERNATIONALE - LES EXPERTS TECHNIQUES INTERNATIONAUX :**

France Expertise (FEI) est une agence publique dépendant du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Son objectif est de promouvoir l'assistance technique et l'expertise internationale française à l'étranger. Les secteurs d'activités concernés sont la santé, le développement social, l'environnemental, l'agriculture, les collectivités locales, l'économie, les finances, l'éducation, la recherche, le culturel ... L'institution recrute des experts pour des missions de courte, moyenne et longue durées. Les contrats sont généralement des contrats de droit local.

### **PERSONNELS DES SERVICES DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE :**

Leur mission est de concevoir, de coordonner, d'animer, de mettre en œuvre et de gérer l'action culturelle, scientifique et de coopération de la France dans le pays étranger. Ces postes sont ouverts principalement dans les services de coopération et d'action culturelle des ambassades et dans les établissements culturels ou de recherche français à l'étranger. Les contrats d'une durée de 2 ans sont renouvelables une fois. Les candidatures se font en ligne sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

### **LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ADMINISTRATION (VIA) :**

Le VIA Permet à des jeunes âgés entre 18 et 28 ans de partir à l'étranger dans les consulats, les ambassades, les services et les missions économiques françaises à l'étranger ou encore dans les services de coopération et d'action culturelle dans le cadre d'un service civique. Le service peut être mené dans tous les domaines de métiers : l'hôtellerie, l'enseignement, le droit, la santé... Ce sont des missions ouvertes aux français et aux citoyens de l'Union européenne. Le volontaire est placé sous l'autorité de l'Ambassade de France mais bénéficie d'un contrat de droit local. La couverture sociale est prise en charge pour le volontaire et ses ayants droit mais c'est un assureur privé qui se substitue à la sécurité sociale française et qui prend en charge les remboursements de frais médicaux. Les candidatures se font sur le site du Centre d'information sur le volontariat international (Civi).